SECTION G — PHYSIQUE

G10 INSTRUMENTS DE MUSIQUE; ACOUSTIQUE

G10K DISPOSITIFS GÉNÉRATEURS DE SONS (jouets musicaux ou sonores A63H 5/00); PROCÉDÉS OU DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LE BRUIT OU LES AUTRES ONDES ACOUSTIQUES OU POUR AMORTIR CEUX-CI, EN GÉNÉRAL; ACOUSTIQUE NON PRÉVUE AILLEURS [6]

Note(s)

1. La présente sous-classe couvre les dispositions pour produire des vibrations mécaniques dans les fluides.
2. La présente sous-classe couvre également la production de sons inaudibles pour les êtres humains mais audibles pour les animaux.
3. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
   - "acoustique" et "son" concernent les vibrations mécaniques de toutes fréquences infrasonores, sonores et ultrasonores. Toutefois, la production ou la transmission d'ondes mécaniques, en général, sont couvertes par la sous-classe B06B, sauf pour l'exception mentionnée dans la Note (1) ci-dessus.

1/00 Dispositifs dans lesquels le son est produit en frappant un corps résonnant, p.ex. cloches, sonneries ou gongs (combinaisons avec des horloges ou des montres G04B, G04C; instruments de musique à sons multiples G10D 13/08; carillons automatiques G10F 1/10)

1/06 • le dispositif résonnant ayant la forme de cloche, plaque, barre ou tube (cloches pour tours G10K 1/28)
1/062 • • actionnés électriquement
1/063 • • • l'organe sonore étant une cloche
1/064 • • • • Mécanismes d'actionnement ou de frappe à cet effet
1/065 • • • • • pour actionnement à heures fixes ou à répétition
1/066 • • • l'organe sonore étant un tube, une plaque ou une barre
1/067 • • • • Mécanismes d'actionnement ou de frappe à cet effet
1/068 • • actionnés hydrauliquement; actionnés pneumatiquement
1/07 • • actionnés mécaniquement; Cloches à main; Cloches pour animaux
1/071 • • • Cloches à main; Cloches pour animaux
1/072 • • • Mécanismes d'actionnement ou de frappe à cet effet
1/074 • • • • avec des marteaux ou des coquilles tournants
1/076 • • • • pour actionnement à heures fixes ou à répétition
1/08 • • Parties constitutives ou accessoires d'application générale
1/10 • • • Organes sonores; Leur montage; Battants ou autres parties frappantes
1/26 • • • Montages; Habillages
1/28 • Cloches pour tours ou similaires
1/30 • • Parties constitutives ou accessoires
1/32 • • • Organes sonores; Battants ou autres parties frappantes
1/34 • • • Mécanismes d'actionnement
1/36 • • • Moyens pour amortir ou assourdir les sons (moyens ou dispositions pour éviter ou réduire les forces de déséquilibre dues au mouvement F16F 15/00)
1/38 • • • Supports; Montages

3/00 Crécelles ou dispositifs producteurs de bruit similaires

5/00 Sifflets

5/02 • Sifflets à ultrasons **[3]**

7/00 Sirènes

7/02 • dans lesquelles l'organe producteur de son est mis en rotation à la main ou par un moteur (G10K 7/06 a priorité)
7/04 • • par un moteur électrique
7/06 • dans lesquelles l'organe producteur de son est entraîné par un fluide, p.ex. par un gaz comprimé

9/00 Dispositifs dans lesquels le son est produit par la vibration d'un diaphragme ou un élément analogue, p.ex. cornes de brume, avertisseurs de véhicule ou vibreurs (haut-parleurs ou transducteurs acoustiques électromécaniques analogues H04R)

9/02 • actionnés par un gaz, p.ex. fonctionnant par aspiration
9/04 • • par des gaz comprimés, p.ex. air comprimé
9/06 • • produits par une explosion
9/08 • actionnés par de l'eau ou par d'autres liquides
9/10 • actionnés par des moyens mécaniques uniquement
9/12 • fonctionnant électriquement

Note(s)

Le présent groupe ne couvre pas la structure des transducteurs large bande tels que les haut-parleurs ou les microphones, ni leurs circuits, qui sont couverts par la sous-classe H04R.

9/122 • • utilisant des moyens d'entraînement piézo-électriques **[6]**
9/125 • • • avec plusieurs éléments actifs **[6]**
9/128 • • utilisant des moyens d'entraînement magnétostrictifs **[6]**
9/13 • • utilisant des moyens d'entraînement électromagnétiques **[3]**
9/15 • • • Dispositifs auto-interrupteurs **[3]**

9/16 • • avec des moyens pour produire le courant par la force musculaire
9/18 • Parties constitutives, p.ex. poires, pompes, pistons, commutateurs ou habillages
9/20 • • Organes sonores
9/22 • • Montages; Habillages

11/00 Procédés ou dispositifs pour transmettre, conduire ou diriger le son en général; Procédés ou dispositifs de protection contre le bruit ou les autres ondes acoustiques ou pour amortir ceux-ci, en général

11/02 • Impédances acoustiques mécaniques; Adaptation d'impédance, p.ex. au moyen de pavillons; Résonateurs acoustiques **[3]**
11/04 • • Filtres acoustiques **[3]**
11/08 • Dispositifs amplificateurs non électriques du son, p.ex. mégaphones non électriques (amplification par pavillons G10K 11/02; amplification par focalisation G10K 11/26)
11/16 • Procédés ou dispositifs de protection contre le bruit ou les autres ondes acoustiques ou pour amortir ceux-ci, en général (G10K 11/36 a priorité) **[3]**
11/162 • • Sélection de matériaux **[6]**
11/165 • • • de particules dans une matrice **[6]**
11/168 • • • de plusieurs couches de matériaux différents, p.ex. sandwiches **[6]**

Note(s)

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans la sous-classe B32B est également attribué s'il s'agit d'un produit stratifié.

11/172 • • utilisant des effets de résonance **[6]**
11/175 • • utilisant des effets d'interférence; Masquage du son **[6]**
11/178 • • • par régénération électro-acoustique en opposition de phase des ondes acoustiques originales **[6]**
11/18 • Procédés ou dispositifs pour transmettre, conduire ou diriger le son (G10K 11/02, G10K 11/36 ont priorité; stéthoscopes médicaux A61B 7/02) **[3]**
11/20 • • Dispositions pour réfléchir le son (G10K 11/28 a priorité) **[3]**
11/22 • • pour conduire le son par des tubes, p.ex. tuyaux acoustiques **[3]**
11/24 • • pour conduire le son à travers des corps solides, p.ex. fils métalliques **[3]**
11/26 • • pour focaliser ou pour diriger le son, p.ex. balayage **[3]**
11/28 • • • utilisant la réflexion, p.ex. réflecteurs paraboliques **[3]**
11/30 • • • utilisant la réfraction, p.ex. lentilles acoustiques **[3]**
11/32 • • • caractérisé par la forme de la source **[3]**
11/34 • • • par commande électrique de systèmes de transducteurs, p.ex. en dirigeant un faisceau acoustique **[3]**
11/35 • • • utilisant la commande mécanique de transducteurs **[6]**
11/36 • Dispositifs pour manipuler les ondes acoustiques de surface (amplificateurs électro-acoustiques H03F 13/00; réseaux comportant des éléments électro-acoustiques H03H 9/00) **[3]**

13/00 Cônes, membranes ou objets similaires pour émettre ou recevoir des sons en général (pour les transducteurs électromécaniques H04R 7/00)

15/00 Acoustique non prévue ailleurs [4]

15/02 • Synthèse des ondes sonores (synthèse de la parole G10L 13/00) **[4]**
15/04 • Dispositifs de production de sons (G10K 15/02 a priorité) **[4]**
15/06 • • utilisant des décharges électriques **[4]**
15/08 • Dispositions pour produire une réverbération sonore ou un écho **[5]**
15/10 • • utilisant des réseaux retardateurs comportant des dispositifs électromécaniques ou électro-acoustiques **[5]**
15/12 • • utilisant des réseaux retardateurs électroniques **[5]**